

# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN  
24, RUE HAUTE  
1300 WAVRE

N° 224

M A R S I 9 8 8

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août  
oo

Prochaine réunion du club : jeudi 17 mars à partir de 19 H 30  
au local habituel "Café de la Paix", place du Sablon à Wavre.  
Réalizations inter-membres (pages 3, 7 et 8) à partir de  
20 H 15.

Distribution des nouveautés par M. P. Jottard.

Tombola gratuite et tombola payante animées par Joseph Hoeyer-  
brugge et Jean Dessy.

lots de la tombola payante

Belgique N° 823-25 Union belgo-britannique	750 F xxx
Belgique N° 964-66 Charles-Quint et son temps	325 F xxx
Belgique N° 1677-82 Historique 1973	225 F xxx
Belgique N° 1884-87 Action européenne 1978	120 F xxx
Belgique N° 1662-65 Culturelle 1973	90 F xxx
Belgique N° 1695-98 Solidarité 1973	90 F xxx
Belgique N° 1557-60 Philanthropique 1970	60 F xxx
Belgique N° 1505-07 Culturelle 1969	40 F xxx
Belgique N° 1564-65 Solidarité 1970	30 F xxx
France N° 545-52; 618-19; 702-11	31 FF xx
Congo belge N° 344-49 50e anniversaire	110 F xxx
Allemagne N° 41	7 FF 0

<p>A U D R A P E A U B E L G E S.P.R.L.</p> <p>Prêt à porter pour hommes</p> <p>rue Haute, 24 1300 WAVRE Tél 010/22.25.12</p>	
<p>C A F E D E L A P A I X</p> <p>Cercle d'échecs Club philatélique Union des fanfares</p> <p>Deux salles de réunion</p> <p>place A/ Bosch, 42 1300 WAVRE Tél 010/22.34.96</p>	

PETITES ANNONCES

oooooooooooo

Recherche timbres oblitérés d'Algérie, du Maroc et de Tunisie d'avant leur indépendance ainsi que de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie.

JEAN DESSY 010/22.21.02

Offre 30 F pour 100 points Artis-Historia et 40 F pour 100 points Soubry

Recherche capsules de bouchons de champagne, blanquette de Limoux, mousseux.....

Recherche revue "Der Adler" N° 12 de 1940

Recherche "Le Soir illustré" du 12 juillet 1930

Guy OTTEN, rue Haute, 24 1300 Wavre (010/22.25.12).

Recherche articles philatéliques extraits de journaux Pierre Vansever, rue du Romvau, 3 5890 Chaumont-Gistoux

Pour toutes vos assurances et prêts

Pour votre épargne

BRIGITTE LORGE-LADRIELLE ET MARCEL LADRIELLE

rue du Chemin de Fer, 15 1300 WAVRE Tél 010/22?23?28

Ouvert de 9 à 12 H et de 13 à 16 H sauf samedi sur rendez-vous

"JUVALUX 88"

oooooooooooo

Du 29 mars au 4 avril se tiendra dans les halls de la Foire internationale de Luxembourg, l'exposition philatélique internationale "Juvalux 88" à laquelle quelque 500 jeunes collectionneurs en provenance de plus de 40 pays prendront part. Les administrations postales de l'O.N.U., de la Belgique, de la France, des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne participeront à cette manifestation avec un stand de vente et de propagande de leurs propres timbres-poste.

BIEN ARRIVEE

oooooooooooo

Une carte postale géante (1,95 m de long pour 1,30 m de large) est arrivée mercredi à Sélestat (Bas-Rhin) où elle a été déposée dans une boîte aux lettres aux dimensions adaptées et fabriquée pour l'occasion. Ce courrier très spécial, affranchi de 525 timbres d'œuvres oblitérés, avait été confié lundi au bureau des P.T.T. de la commune proche de Wittisheim. Le destinataire n'était autre que l'Association locale des collectionneurs de cartes postales, qui a imaginé cette opération pour figurer dans la prochaine édition du Livre des records.

"LE SOIR" 12 février 1988

REALISATIONS INTER MEMBRES  
DU JEUDI 17 MARS 1988

Lot N°	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	1139-46	0	500	150	
2		année 1964	xxx	1210	600	
3		année 1963	xxx	1220	600	
4		1114-20	xxx	750	350	
5		1013-18	xxx	475	235	
6		781-84	xxx	800	380	
7		927-29	xxx	5000	2200	
8		756-60	xxx	1200	600	
9		743-47	xxx	850	400	
10		556-67	xxx	525	250	
11		458-65	xxx	700	340	
12		437	xxx	1900	925	
13		436	xxx	1900	925	
14		249-53	xxx	750	350	
2e 15	Belgique	23	xx	1500	400	
16		29	xx	2500	800	
17		76	xxx	1200	500	
18		88	xxx	400	160	
19		245-48	xxx	200	90	
20		292F-G	0	800	250	
21		292 G	xxx	750	350	
22		299-300	xxx	80	40	
23		324	xxx	5000	2000	
24		342-50	xx	30000	9000	
25		337a; 339a	x	420	150	
26		581-82	xxx	90	40	
27		701-09	xxx	170	75	
28		761-72	xxx	2650	1250	
29		849-59	xxx	1000	460	
30		863-67	xxx	3500	1650	
31		876A-78A	xxx	6000	2800	
32		898-99	xxx	8750	4100	
33		941-42	xxx	200	90	
34		946551	xxx	7250	3400	
35		955-60	xxx	1600	730	
36		961-63	xxx	500	230	
37		973-78	xxx	1600	760	
38		979-85	xxx	2650	1275	
39		987-89	xxx	550	250	
40		1139-46	xxx	725	340	
41		1159-62	xxx	135	60	
42		1163-68	xxx	700	320	
43		1172-75	xxx	50	20	
44		1182-87	xxx	425	190	
45		1188-90	xxx	150	65	
46		1349-58	xxx	75	35	
47		année 1962 avec B.F.	xxx	1470	680	
48		année 1963 avec B.F.	xxx	1220	580	
49		année 1964 avec B.F.	xxx	1210	580	
50		P.A. 28-29	xxx	400	180	
51	C.P. 373	xxx	2600	1200		
52	Préos série 49	xxx	450	200		
53	Luxembourg	182-86	xxx	8	30	
54		425-28	xxx	200	600	
55		334-55	xx	75	200	
56	Aaire	1307-11 + BF 64	xxx	240	100	

**Philatélie**

**France**

Deux tarifs relatifs à l'envoi des journaux dans le régime international présentaient encore des valeurs se terminant par 5 centimes, ce qui, corrélativement, imposait le maintien en vente des timbres à 5 centimes.

Dans le but de simplifier la tâche des agents des guichets ainsi que les relations avec les usagers, la suppression des tarifs se terminant par cinq centimes a été recherchée dans toute la mesure du possible.

Pour aller jusqu'au bout de sa démarche, la poste a donc révisé ces tarifs afin de les ramener aux cinq centimes inférieurs.

En conséquence, il n'y a plus de tarifs se terminant par 5 centimes et les timbres de 5 centimes seront prochainement retirés du service.

Le deuxième maillon de la propagande pour l'exposition mondiale « Philexfrance 89 » qui se déroulera à Paris du 7 au 17 juillet de cette année marquant le bicentenaire de la Révolution française, sortira le 7 mars et proposera dans un format 36 X 23, la figurine « Liberté » à 2,20 F des-



sinée par Pierre Gandon, agrémentée (1) d'un slogan accompagné du logotype de la manifestation dessiné par Michel Durand-Megret.

Imprimée et gravée en taille-douce par l'imprimerie des tombes-poste, cette valeur rouge, bleu et noir, sera présentée en feuilles de 50 unités et mise en

vente les 4, 5 et 6 mars au parc des expositions à la foire de Metz (Moselle) à l'occasion du salon philatélique « Lorraine 88 », ainsi que les 4 et 5 mars, au musée de la poste à Paris.

Le 3 F « Championnat du monde de lutte » sera retiré de la vente le 11 mars.

**Belgique**

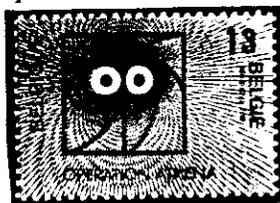
Une exposition philatélique organisée dans le cadre de la foire « Kind Aktief », sera l'occasion de l'ouverture d'un bureau de poste provisoire les 2, 3 et 4 mars, dans le « Westhoek Expo », à 8.900 Ieper.

Le motif du timbre à date dont il sera doté reproduit l'emblème de la manifestation.

La régie des postes émettra le 7 mars, deux timbres-poste spéciaux constituant l'émission dénommée « Dynamique des régions » et consacrés à l'opération « Athena » (timbre n° 2a dont il représente l'emblème) et à la campagne « Vlaanderen leeft » (T.P. n° 2b illustré du slogan).



Ces valeurs à 13 F ont été composées par Thierry Martin. Elles seront imprimées en héliogravure polychrome à 8.100.000 exemplaires qui se présenteront en feuilles de 30 unités (6 X 5) de format 38,40 X 27,66 mm. Papier polyvalent. Deux planches.



La prévente se déroulera les 5 et 6 mars. Un bureau de poste provisoire, muni d'un timbre date spécial, fonctionnera de 10 à 17 h, en chacun de ces endroits suivants : salle J. Van Overstraeten, Herkstraat, 7, à 9050 Evergem (on devrait imaginer sur le t. à d. spécial, un « motif en rapport avec les régions et le symbole de la commune », dicit le communiqué de la régie...); en la faculté des Sciences agronomiques (salle du Chapitre et Cloître), passage des Déportés, à 5800 Gembloux (le laboureur, emblème de la Faculté) dont l'exposition sera basée sur le passé, le présent et le futur industriel de Gembloux, avec une présentation de cartes postales et documents anciens sur les industries de la région gembloutoise; à l'institut Giles De Pelichy, D. Martenslaan 16, à 8700 Izegem (motif du timbre « Vlaanderen leeft » et armoiries d'Izegem); en la salle du Kursaal, route de Macon, à 6590 Momignies (emblème de l'opération « Athena »); au Centre culturel, rue du Château, 3, à 6100 Mont-sur-Marchienne (id.) ainsi qu'en la salle communale des fêtes, à 1930 Nossegem (motif du timbre « Vlaanderen leeft »).

Le bureau de poste provisoire installé à Gembloux sera doté d'un distributeur automatique de vignettes d'affranchissement dont les valeurs porteront l'indication « Athena », lesquelles pourront, comme de coutume, être acquises sur place, ou, à défaut, via l'appareil de collectionneurs (CCP 000-2055723-02), division 1.3.0.2., à 1000 Bruxelles (valeurs de 1 à 99 F). Date limite pour l'introduction des demandes : le 31 mai.

# Investir dans les timbres

## Perspicacité et discernement sont aussi de mise

Depuis quelques temps, il est souvent question d'argent et de placement. On recherche des valeurs sûres et garanties. La question se pose dans toutes les directions et la philatélie n'y échappe pas. Le timbre est-il un motif louable de placement ? C'est à cette interrogation qu'a voulu répondre le magazine français *Timbroscopie* dans son numéro de février. Ce dossier complet et sérieux pose bien le problème et nous a conduit à une réflexion que nous vous proposons.

**QUI INVESTIT ?** Nous ne pensons pas vraiment que le financier en mal d'actions puisse voir dans le timbre un moyen d'investir. Ce dernier ne permet pas un jeu d'argent rapide et efficace à court terme. Il demande de la patience et surtout une connaissance approfondie de son domaine. C'est pourquoi, lorsqu'on parle d'investir dans les timbres, on s'adresse d'abord aux collectionneurs.

**INVESTIR OU COLLECTIONNER.** Il s'agit là d'un choix auquel tout collectionneur doit répondre tôt ou tard. Ce n'est pas spécialement un problème qui se pose au départ. On naît à la philatélie parce qu'on se trouve attiré par le timbre. On sait qu'il peut être source de profit, mais avant d'en arriver là, on cherche le plus souvent à faire connaissance avec lui et à explorer tout son univers.

Néanmoins, tout collectionneur a le souci ou mieux, le réflexe de consulter, dès sa nouvelle parution, le catalogue pour vérifier l'état de santé de ses acquisitions. Ces dernières années, en Belgique, on ne peut pas dire que le timbre nous ait réservé autant de surprise que certaines actions cotées en bourse. Mais s'il n'y a pas de surprise, il faut toutefois souligner le fait que le timbre reste une valeur stable et négociable à long terme. Ceci, bien sûr, pour certaines catégories de timbres que nous allons évoquer. Le collectionneur n'est pas un financier pressé de gagner de l'argent. Certes, il souhaite s'y retrouver et pour lui, il est plutôt question de collectionner tout en investissant pour un jour mieux acheter encore.

Ceci nous conduit à penser que le philatéliste est avant tout un collectionneur intelligent pour qui l'argent n'est pas un objectif premier mais un

moyen de mieux collectionner et de se spécialiser. Ce qui est regrettable mais inévitable, c'est qu'on sait qu'il peut mettre le prix quand chez lui la passion l'emporte sur la raison et qu'il trouve une pièce d'une rare perfection.

**LES TIMBRES CLASSIQUES.** Si le souhait est de réaliser un profit pour mieux réinvestir ensuite, il faut sans aucun doute se tourner vers des séries anciennes dont la réputation est acquise. Mais avec la crise, il faut s'armer de patience, car une stagnation tenace s'est imposée sur le marché. Cela peut durer encore, mais il faut tout de même se réjouir que toutes ces séries n'ont pas affichées une tendance à la baisse. Elles restent stables.

Ainsi, en Belgique, nous avons analysé le comportement de quelques illustres séries en consultant d'anciens catalogues depuis 1962. Nous en avons dressé ici un petit tableau comparatif. Les timbres épinglés ont été émis avant la Seconde Guerre mondiale parce que ce sont les plus intéressants du point de vue qui nous préoccupe. Afin de saisir au mieux le profil de chacune des séries, nous avons retenu les années particulièrement suggestives.

En quinze années, le marché a bien évolué. Toutefois, une alarme sérieuse a retenti en 1981 où, pour la première fois, les grandes séries, qui jusque-là n'avaient cessé de grimper très régulièrement, ont marqué un temps d'arrêt. En 1982, elles semblaient repartir du bon pied, mais ce ne fut qu'un dernier soubressaut car, depuis lors, le marché a cessé d'évoluer de manière significative.

Cet état de fait s'explique aisément. On peut comprendre la déception des collectionneurs qui, disposés à investir, ne voient pas leurs efforts récompensés et encouragés comme par le passé. Tous les spécialistes sont unanimes pour dire que les grandes séries restent stables et qu'une relance n'est pas exclue si la situation générale pouvait changer.

**LES TIMBRES MODERNES.** Pour ceux-ci, il est plutôt hasardeux de donner des conseils. Ils n'ont pratiquement aucun intérêt d'un point de vue financier. On semble conseiller d'investir dans les feuilles entières, mais à condition de miser sur les bonnes valeurs.

Or, détecter ces bonnes valeurs n'est plus du tout une question de connaissance ou de spécialité. Subitement un timbre se rarefie parce qu'il est très demandé pour le sujet qu'il illustre. Cela, dit-on, est une garantie de hausse assurée. On ne demande qu'à le croire, mais la réalité est tout autre.

En Belgique, on vient de signaler que le feuillet de l'Agneau Mystique (C.O.B. BF 62), le roi Baudouin 22 F cyclamen dit « type Velghe » (C.O.B. 2126) et la série « Environnement » de 1987 (C.O.B. 2244 à 2246) étaient des timbres à surveiller. On n'en précise pas la raison et beaucoup se demandent s'il s'agit d'une réalité confirmée ou tout simplement d'une manœuvre.

**QUEL CHEMIN PRENDRE ?** En Belgique, ce n'est un secret pour personne, il est souhaitable d'accorder sa confiance aux timbres qui ont été émis avant 1950, si on veut investir dans des valeurs stables. On aura à cœur de rechercher la qualité, de se limiter à une époque ou à une spécialité. Ceci permettra de bien connaître le domaine étudié et donc de mieux acheter en toute garantie.

Les moyens resteront toujours une question qui se pose à chacun. A ceux qui ne disposent pas d'une envelopure financière notable, le meilleur conseil est d'acheter peu mais bien et sans se disperser.

Enfin, chacun reste libre. Il ne faut pas non plus perdre de vue que la philatélie est une passion et qu'il y a vraiment un plaisir à collectionner des timbres. La véritable attitude est de se fixer des objectifs précis qu'on s'attache à respecter. Il faut savoir dans quelle voie on s'engage et en assumer les contraintes et parfois les déconvenues. Devant l'allure du marché, on s'est lancé dans la recherche de l'originalité. Ceci conduit à des pratiques où le timbre est oublié et dont le profit est nul, sauf pour ceux qui savent quelle corde faire vibrer chez le collectionneur encore hésitant sur la route à prendre. C'est néanmoins le collectionneur lui-même qui peut imprimer au marché la tendance qui convient. Le tout est une question de bons conseils au départ et de discernement par la suite.

Philippe PUFFET.

	1962	1965	1970	1975	1977	1980	1981	1982	1988
EPAULETTE 10c COB 1	11.000	15.000	30.000	40.000	60.000	80.000	85.000	85.000	85.000
EPAULETTE 20c COB 2	16.000	22.000	38.000	55.000	85.000	110.000	120.000	120.000	120.000
ALBERT I <sup>r</sup> COB 135-149	1.150	2.200	4.300	6.700	12.500	21.000	21.000	32.500	41.000
ROI CASQUE COB 165-178	2.500	6.000	9.500	15.000	26.000	40.000	40.000	55.000	60.000
ALBERT I <sup>r</sup> HOUYOUX COB 190-210	240	425	1.250	2.000	3.600	5.750	6.750	7.250	7.500
CARDINAL MERCIER COB 342-350	3.000	7.500	12.000	13.500	23.000	34.000	34.000	42.000	42.500
GRANDE ORVAL COB 363-374	5.200	11.000	18.000	21.000	35.000	52.000	52.000	60.000	60.000
PORTRAITS SENAT I COB 737-741	80	100	340	400	550	875	875	1.000	775
PORTRAITS SENAT II COB 751-755	140	310	750	875	1.500	3.000	3.000	3.500	3.000

# Philatélie

## BELGIQUE

• A l'occasion du salon « Batibouw » qui se tiendra au Palais des Expositions du Centenaire, à 1020 Bruxelles (Heyssel), un bureau-annexe provisoire et un bureau de poste provisoire fonctionneront, le premier au Palais 4 (de 10 à 18 h.) ; le second au stand n° 2 de la Régie des Postes, situé au « Patio » (de 10 à 18 h. 30).

Les 26 février et 2 mars, ils seront accessibles de 10 à 21 h.

Un timbre à date spécial à l'emblème de la manifestation sera mis en service uniquement au deuxième office cité.

• Dans un but de « simplification tarifaire » et « considérant que la réglementation relative au conditionnement des envois doit être adaptée aux besoins de la clientèle », la Régie des Postes a supprimé il y a peu le service « P.P.I. » (Publications périodiques imprimées).

De quoi s'agissait-il ? Les textes officiels parlent des publications imprimées paraissant, pour une durée indéterminée, à intervalles fixés à l'avance ne dépassant pas trois mois ou paraissant au minimum deux fois par semestre.

Les publications dont les éditions reparaissent d'année en année, au cours d'une période déterminée, étaient considérées comme étant en règle si pendant cette période elles satisfaisaient aux conditions de périodicité (par ex. : les publications colombophiles).

Les numéros spéciaux étaient admis pour autant qu'ils répondaient à la réglementation des P.P.I.

• Un numéro d'agrément devait être demandé à un bureau de dépôt. Les dépôts

ne pouvaient être effectués qu'au guichet du bureau de dépôt désigné.

Ils étaient accompagnés d'un bordereau de dépôt établi en double exemplaire par le déposant et auquel étaient joints un spécimen de l'envoi, si toutes les publications périodiques imprimées étaient identiques ou un spécimen de chaque type d'envoi si les P.P.I. ne l'étaient pas.

Lorsque le dépôt portait sur plus de mille envois, ceux-ci devaient être triés et enliassés soit par secteur de tri, soit par bureau distributeur.

Lorsque l'affranchissement d'un dépôt de plus de 1.000 pièces était effectué par les services de la poste, les envois devaient, après cette opération, être remis au déposant pour être triés et enliassés soit par secteur de tri, soit par bureau distributeur.

• Le titre de la publication, la périodicité, la date de la parution ou la période à laquelle s'appliquait la périodicité, le numéro d'agrément ainsi que le nom du bureau de dépôt devaient être imprimés de manière apparente sur la première page de la couverture.

Les publications périodiques imprimées devaient être expédiées sous emballage, sous enveloppe ouverte, sous bande ou sous plis maintenus.

Lorsque le titre, la périodicité, le numéro d'agrément et le nom du bureau de dépôt étaient masqués par l'emballage, l'enveloppe ouverte ou la bande d'expédition, ils devaient être reproduits au recto de ceux-ci.

Ces indications pouvaient être imprimées sur une étiquette autocollante et la date de parution ou la période à laquelle s'applique la périodicité être indiquée au moyen d'un cachet.

A l'instar des imprimés, journaux et écrits périodiques, écogrammes, petits paquets et échantillons-réclames, les P.P.I. devaient être conditionnés de manière que d'autres envois ne risquent pas de s'y fourvoyer et que leur contenu soit suffisamment protégé sans qu'une vérification prompte et facile en soit entravée. Pour les dépôts comportant au moins vingt objets identiques, les plis pouvaient être maintenus par le timbre-poste, par une étiquette de fermeture ou par une agrafe, par un seul point de colle d'environ 5 mm de diamètre après séchage ou par un autre procédé similaire.

• Les échantillons joints aux publications périodiques imprimées étaient considérés comme faisant partie de celles-ci. Ils devaient être identiques et dépourvus de valeur commerciale, ne pas dépasser le poids et les dimensions de la publication à laquelle ils étaient joints. Ces échantillons devaient avoir un rapport direct avec une des publicités figurant dans la publication et former un tout cohérent avec celle-ci. Une enveloppe ou une carte postale adhérente ou détachée, affranchie ou non et portant l'adresse imprimée pour le retour, pouvait être insérée dans une P.P.I.

• L'affranchissement pouvait être effectué au moyen de timbres-poste ordinaires (uniquement pour les dépôts de moins de 1.000 envois), de timbres préoblitérés, d'empreintes de machines à affranchir ou par affranchissement en numéraire (on repartira ultérieurement de ce mode).

• Ce mode d'envoi pouvait, en outre, jouir de tarifs préférentiels, soit ordinaire, soit linéaire, dont les conditions d'obtention sont trop longues pour être exposées ici.

Le tarif préférentiel ordinaire appliqué était le suivant, pour des envois triés, enliassés et ensachés :

Jusqu'à	Par secteur de tri	Par sect. de tri et bur. de poste distributeur
75 gr	5,525 F	5,20 F
125 gr	6,375 F	6,00 F
175 gr	7,225 F	6,80 F
225 gr	8,075 F	7,60 F
275 gr	8,925 F	8,40 F
325 gr	10,20 F	9,60 F
375 gr	11,05 F	10,40 F
425 gr	11,90 F	11,20 F
500 gr	13,60 F	12,90 F

Par échelon supplémentaire de 100 gr (limite de poids : 2 kg) :

1,70 F

1,80 F

Le tarif linéaire est lié au poids exact de l'envoi. Pour un envoi, par exemple, de 182 gr, les frais de port étaient calculés suivant ceux d'un envoi jusqu'à 175 gr auxquels on ajoutait X francs par gramme supplémentaire suivant le barème que voici :

De 76 gr à 124 gr	0,017 F/gr	0,016 F/gr
De 125 gr à 174 gr	0,017 F/gr	0,016 F/gr
De 175 gr à 224 gr	0,017 F/gr	0,016 F/gr
De 225 gr à 274 gr	0,017 F/gr	0,016 F/gr
De 275 gr à 324 gr	0,0255 F/gr	0,024 F/gr
De 325 gr à 374 gr	0,017 F/gr	0,016 F/gr
De 375 gr à 424 gr	0,017 F/gr	0,016 F/gr
De 425 gr à 499 gr	0,0227 F/gr	0,0213 F/gr

Au-delà de 500 grammes, par échelon supplémentaire de 100 gr, respectivement 1,70 F et 1,80 F, et par gramme supplémentaire, respectivement 0,017 F et 0,016 F, avec poids limité de 2 kg. Désormais, l'affranchissement des anciens « P.P.I. » est régi par le tarif des imprimés, petits paquets et échantillons-réclames entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février courant.

PETITE ANNONCE  
oooooooooooooooo

A vendre Enveloppes FDC

Belgique : le lot de

25 FDC = 1.000 F

France : le lot de

25 FDC : 1.000 F

Daniel Eggem, rue

Joseph Wauters, 57,

1300 W A V R E

Lot No	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjudés à
3e 57	Belgique	368-72	xxx	70	25	
58		418-26	xxx	65	25	
59		573-82	xxx	150	55	
60		583-92	xxx	150	50	
61		613-14	xxx	150	55	
62		615-22	xxx	140	45	
63		625-30	xxx	165	55	
64		631-38	xxx	340	120	
65		641-46	xxx	270	95	
66		653-60	xxx	75	25	
67		661-69	xxx	210	75	
68		748-50	xxx	195	65	
69		674A-89A	xxx	500	195	
70		674-89	xxx	600	235	
71		699-700;710-15	xxx	185	60	
72		716-24	xxx	180	60	
73		832-33	xxx	260	110	
74		849-59		1200	500	
75		897-98		120	45	
76		PA12-13		130	38	
77		Chemins de fer 260+62		90	30	
78	France	64 Type I		300	800	
79		259 Type I		17	50	
80		259 Type II		28	70	
81		259 Type III		135	400	
4e 82	Belgique	année 1959	xxx	2795	900	
83		année 1960		6650	2200	
84		année 1961		1755	550	
85		année 1962		1470	450	
86		année 1963		1220	350	
87		année 1964		1190	350	
88		année 1965		635	215	
89	Monaco	338-43		42	60	
90		P.A. 49-50;90-94		170	330	
91	France	183-86	xx	260	300	
92		379	xxx	200	350	
93		380-85	xxx	300	500	
94		525	xx	24	35	
95		620-29	xx	165	175	
96		630-48	xxx	150	175	
97		682-701	xx	50	100	
98		725-29		100	150	
99		P.A. 5-6		420	600	
100		P.A. 7		180	300	
101		P.A. 18; 21-22; 28; 30-31		215	300	
102		P.A. 25-27		540	1000	
103	Belgique	743-47	0	450	150	
5e 104	Belgique	1114+20	xxx	750	360	
105		1121		50	25	
106		1122-24		125	60	
107		1125-27		150	65	
108		1133-38		800	380	
109		1139-46		725	330	
110		1147-49		400	195	
111		1150-51		120	50	
112		1153-58		475	235	
113		1159-62		135	60	
114		1163-68		700	330	
115		1182-87		425	210	
116		1176-81		750	360	

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
117	Belgique	1198-1203	xxx	250	120	
118		1205-11	x	250	115	
119		1216-21		275	120	
120		1225-30		250	110	
121		1233-38		250	100	
122		PA 15-23 A		500	235	
123		BF 1	xx	4500	2250	
124		BF 5	0	2200	1000	
125		BF 6	xx	2000	900	
126		BF 32	xxx	2850	1400	
127		C.P. 374-78		1260	475	
128		761-72 (6 valeurs)		350	110	
129	Belgique	1025-26	xxx	160	75	
130		1023		100	45	
131	France	180	0	47	90	
132		240		11	22	
133		291		55	110	
134		296		10	20	
135		304		10	20	
136		305		10	20	
137		319		15	30	
138		328		15	30	
139		343	xxx	25	60	
140		388	0	22	44	
141		391		27	54	
142		402	xx	55	110	
143		423		47	120	
144		427	0	28	50	
145		461	xxx	85	210	
146		565-66		120	300	
147		607-08; 765	xx	18	42	
148		767;779	xxx	17	40	
149		856		30	75	
150		925	0	15	30	
151		995		27	54	
152		1049	xxx	40	100	
153		1053;1079	0	22	43	
154		1234 A	xxx	16	25	
155		1373;1425-27		21	50	
156		1712-13		17	25	
157		1828-29		10	25	
158		1830-33		35	85	
159		2295-96		10	25	
160	Monaco	342	0	12	24	
161		1123	xxx	17	40	
162	Belgique	385	xxx	850	425	
163		401-03		550	275	
164		407-09		480	240	
165		456-57 B		700	350	
166		468 A		650	325	
167		466-70		600	300	
168		471-77		1800	900	
169		481-83		600	300	
170		484-87		500	250	
171		488-95		2000	1000	
172		496-503		1000	500	
173		512		225	113	
174		527-31		400	200	
175		743-47		850	425	
176		751-55		3000	1500	